

Voilà déjà sept ans que j'ai l'honneur de représenter et défendre les intérêts des chasseurs jurassiens. Une activité qui, je peux vous l'assurer, occupe une bonne partie de mes loisirs. Avec une équipe qui ne peut imaginer l'ampleur de mon estime et de ma gratitude, nous nous efforçons d'agir de la façon qui nous paraît la plus sérieuse, la plus juste. Nous trébuchons parfois. Il arrive que nous ayons besoin de la contestation pour parvenir à la bonne solution. Mais à l'heure du bilan, je crois pouvoir dire que nous nous sommes posés les vraies questions, que nous avons parlé de ce qui dérange, que nous avons accompli les actes utiles à la vie de la chasse jurassienne. Dans tous les cas, nous nous y employons à fond, quitte à laisser parfois notre impatience prendre le dessus. Cette introduction pour vous dire que la tâche n'est pas simple, mais qu'elle est accomplie avec sérieux et passion.

L'absence du lièvre au plan de chasse lors de la dernière saison aura chagriné, voire vexé, les coutumiers de cette chasse authentique. Toutefois, à la demande du ministre Schaffter et selon les désirs de la Fédération, un groupe de travail « lièvre » devant trouver des remèdes à sa raréfaction a été mis sur pied par l'Office de l'environnement. Cette décision nous a réjouis. Aussi, nous participons de manière active aux travaux de ce groupe. Ces derniers vont bon train et nous devrions rapidement être en mesure de mettre sur pied les premières mesures. A ma satisfaction, aucun sujet n'est tabou et les participants au groupe de travail font preuve d'un esprit d'ouverture constructif et prometteur.

Lors de la dernière saison, notre patente de chasse a été augmentée d'un montant de frs 50.00. Cette augmentation était, selon l'Office de l'environnement, justifiée en regard de l'augmentation des dégâts liés à la faune sauvage. Alors même que les chasseurs s'étaient investis comme jamais pour trouver des solutions à cette situation, on les frappe encore d'un émolument complémentaire. La grande majorité d'entre nous ont ressenti cela comme une injustice. Avis que je partage en sachant, notamment, que nous devons veiller à ce que la patente de chasse reste une activité populaire, accessible à toutes et tous, quelque soit le statut social de la chasseresse ou du chasseur.

Une affaire de braconnage qui, de par son ampleur, a pris une dimension nationale et a vu son épilogue. Les protagonistes ont été jugés et reconnus coupables. Certes, les jugements, qu'ils soient pénaux ou administratifs, n'auront pas été ceux que l'on attendait, mais l'essentiel réside dans le fait que ces agissements aient été condamnés. Les sociétés de chasse ont également tiré les conséquences de ces comportements en décidant d'exclure les personnes en cause. Je ne voudrais clore ce chapitre malheureux sans rendre hommage à la personne qui a permis de mettre un terme à ces agissements crapuleux. Grâce aux compétences et à l'opiniâtreté du garde Monnerat, les chasseurs des Franches-Montagnes et d'ailleurs ont retrouvé des populations de gibier qui leur faisaient défaut depuis plusieurs années. Au nom de tous les chasseurs jurassiens, merci M. le Garde pour cet excellent travail.

Dans le cadre de la promotion de la chasse, plusieurs actions nouvelles ont été instaurées durant l'année écoulée. Tout d'abord, les députés jurassiens ont été invités à participer à une journée de chasse. Ce sont environs dix personnes qui ont ainsi pu s'initier à la pratique de la chasse en accompagnant un groupe. Le comité a également voulu montrer qu'il n'était pas indifférent à la précarité qui frappe une partie de nos concitoyens. Aussi, dans le cadre de l'action « les cartons du cœur », ce sont trois sangliers qui ont été remis à cette association afin que les plus démunis puissent aussi profiter du produit de la nature. Un grand merci aux chasseurs qui ont mis à disposition la venaison nous permettant de mener à bien cette action. Enfin, une soirée d'information sur nos activités, suivie d'un repas « chasse », sera organisée fin mars avec la nouvelle députation jurassienne. Notre participation au passeport vacances s'est poursuivie avec une première, l'adhésion de la Diana de Porrentruy. Encore un petit effort de la société des chasseurs du Clos-du-Doubs et tout le monde sera dans le bateau.

Une nouvelle organisation des GFA était à l'agenda de l'année dernière. Organisation qui est censée pallier le déficit de gardes faune cantonaux. A l'heure de ce rapport, je dois admettre que j'ai encore bien des doutes quant à l'efficacité de la nouvelle structure. Mais faisons preuve de sagesse et de patience et donnons du temps au temps en espérant que le scepticisme qui est mien en ce jour se transforme rapidement en une adhésion totale et complète à cette nouvelle structure. Je vous le répète, une chasse de qualité rime avec un gardiennage efficace.

Un nouveau système était également à l'ordre du jour au niveau des battues aux sangliers. Cette nouvelle formule connut un succès très différent d'une région à l'autre. Mais globalement, les participants aux battues ont fait preuve de maturité et se sont comportés en chasseurs responsables, permettant l'organisation de battues efficaces. Certains chasseurs n'ont toutefois pas encore compris que la diminution du nombre de

Nemrods nous oblige à revoir nos modes de fonctionnement. Les choses évoluent, rapidement. Aussi, il est nécessaire que l'ENV, en collaboration avec la Fédération, trouve des solutions à une gestion optimale de la faune. Dommage que dans ce contexte certains se croient obligés de critiquer tout ce qui est fait. Ces critiques viennent souvent de gens qui n'ont jamais eu le courage de se battre et qui préfèrent salir ceux qui osent. Je n'ai pas grande estime pour ces derniers qui, non seulement hurleront toujours avec les loups, mais nuisent grandement à l'image de la chasse et du chasseur. A l'inverse, je voudrais témoigner toute ma gratitude et ma sympathie aux chefs de chasse ainsi qu'aux responsables des traques qui ont fait face avec compétence et diplomatie. Finalement, et grâce à leurs qualités, les battues se sont plus ou moins bien passées, mais que d'efforts et de patience. Il faudra tout de même que l'on songe un jour à siffler la fin de la récréation afin qu'à l'avenir les choses se passent correctement.

Le cerf connaît bien des difficultés à recoloniser le Jura. Nous serons bientôt le seul canton suisse où le roi des forêts sera absent, alors que nous avons des biotopes de grandes qualités pour cette espèce. Les réseaux routiers et ferroviaires, d'une extrême densité, ne lui permettent pratiquement plus de migrer de manière naturelle (A1 – sud / A2 – est / A36 nord + la branche est de la ligne TGV). Lors de la construction de ces ouvrages, la grande faune a souvent été oubliée et c'est maintenant que nous constatons les dommages. Il est donc urgent d'y pallier en construisant les ouvrages nécessaires à ces migrations naturelles.

Quelques nouveautés attendent le chasseur jurassien en cette année 2011. La principale en sera incontestablement l'abandon des postes de contrôle. Cette nouvelle pratique, voulue par le comité de la FCJC, s'inscrit dans la logique d'instaurer modernité et responsabilité dans nos activités cynégétiques. Certains d'entre vous ont émis et émettent encore quelques craintes quant à son application concrète. Ce qui est légitime. Je tiens toutefois à les rassurer en rappelant que l'ensemble du projet tient sur un seul et unique pilier « la confiance ». Montrez-vous digne de cette confiance qui vous est ainsi témoignée et tout se passera bien. Et si jamais un chasseur serait tenté d'abuser de cette liberté, il devra en assumer les conséquences. L'ensemble du projet sera expliqué en long et en large lors d'une séance informative que la FCJC organisera prochainement.

Au sujet de nos organisations faitières Diana CH et Chasse CH, je laisserai le soin à Jean-Luc Berberat, vice-président de Diana CH de vous en dire quelques mots. Je me permettrai toutefois un commentaire et un regard critique sur la revue Chasse-Nature qui, depuis quelques années, ne s'emploie plus à informer de manière satisfaisante ses lecteurs. Je regrette que la revue n'arrive pas à se réformer et qu'elle s'obstine dans un obscurantisme coupable. Dommage, car nous perdons là un outil de communication qui pourrait et devrait nous être très utile pour l'information et la promotion de la chasse romande. Eléments clefs à une époque où la société civile s'intéresse de plus en plus à nos pratiques. Dommage encore car cette incapacité à se réformer va inmanquablement conduire à la perte de la revue. Je le regrette car nous avons là un outil de communication dont les structures étaient rodées et auraient pu permettre la diffusion de nos sensibilités latines.

La saison de chasse de l'année dernière, qui s'est échelonnée sur une période de plus de 8 mois, s'est déroulée sans incident majeur. La cohabitation avec les autres utilisateurs de l'espace « nature » s'est bien passée, je m'en réjouis. Il y eut certes quelques altercations entre chasseurs, mais constatons que ça doit faire partie de nos traditions puisque année après année, elles reviennent et impliquent presque toujours les mêmes personnes.

Les espèces « gibier » étaient bien présentes. Les prélèvements de chamois ont été supérieurs aux années précédentes, laissant présager une légère augmentation de cette espèce. Les prélèvements des chevreuils sont stables et suivent la courbe du nombre de chasseurs. Vu les fluctuations du nombre de chasseurs, je pense qu'il sera temps d'instaurer un plan de chasse global et non plus basé sur le nombre de chasseurs. Comme c'est déjà le cas dans de nombreux cantons. Cette solution serait de nature à maintenir un prélèvement garantissant une population saine et équilibrée de notre petit cervidé. Ce pauvre sanglier aura à nouveau été affublé de tous les noms. Le système, trop généreux, d'indemnités liées aux dégâts, suscite la convoitise d'un nombre croissant d'agriculteurs. Chacun voulant se garantir la plus grande part du gâteau, on joue à celui qui hurle le plus fort. Et ça marche ! Certes, nous devons constater qu'à certains endroits, le sanglier commet des dégâts nécessitant réparations financières, mais il est évident que nous avons maintenant passé la barrière de la raison pour arriver dans la zone turbulente des excès. Aussi, nous souhaiterions que rapidement toute la problématique liée aux sangliers soit reprise afin que nous puissions enfin aborder la gestion de cette espèce avec un peu plus de sérénité et pas toujours sous la pression des éléments. Nous sommes certains que tout le monde y serait gagnant.

Quant aux espèces dites « petit gibier », il sera temps pour nous de lancer des projets, notamment pour les espèces ne migrant pas, afin que ces dernières ne figurent pas à l'avenir uniquement sur le nouveau logo de la Fédération.

Les grands prédateurs occupent régulièrement le devant des médias nationaux. Pour l'instant, et pour de nombreuses années encore, seule la présence du lynx est constatée sur le territoire cantonal. Très attachés à la diversité faunistique, les chasseurs doivent se réjouir de cette présence en veillant toutefois à ce que les effectifs ne mettent pas en péril certaines espèces « proies » comme le chevreuil notamment. Dans le cadre de la révision de l'ordonnance fédérale sur la chasse, une proposition émanant des milieux cynégétiques et de certains cantons vise à donner plus d'autonomie à ces derniers dans le domaine de la gestion des grands prédateurs.

Cette demande est basée sur des constats qui mettent en évidence que l'état de préservation des grands prédateurs est favorable et garanti au niveau européen. Toutes les conditions pour leur régulation sont donc remplies. Cette régulation permet de préserver à la fois les proies vivant en liberté et les grands prédateurs. Elle entraîne un équilibre compatible entre protection et exploitation. Elle augmente aussi de manière significative l'acceptation des grands prédateurs par la population rurale. Aussi, nous soutenons cette révision et espérons que nos sénateurs défendront cette proposition qui s'oriente vers une autonomie accrue des cantons.

Dans le cadre de nos activités régulières, nous entretenons des contacts fréquents avec les collaborateurs de l'Office de l'environnement. Récemment et d'un commun accord, nous avons prévu l'organisation de séances trimestrielles permettant ainsi de discuter et délibérer sur les thèmes de l'actualité cynégétiques. Aussi, je tiens à remercier MM Jacques Gerber et Christophe Noël, nos principaux interlocuteurs qui spontanément ont répondu favorablement à notre requête.

Il arrive que nous ayons des divergences de vues sur certaines visions de la chasse jurassienne. Mais comme toutes rencontres entre personnes de bonne intelligence, les rapports sont toujours francs et cordiaux. Je m'en réjouis. Un merci également à MM les gardes cantonaux qui, dans des conditions souvent difficiles, font leur travail. Je ne voudrais terminer ce chapitre sans remercier Laurent Schaffter avec lequel nous avons, huit ans durant, échangé de manière positive et constructive sur la chasse jurassienne. La polémique relative au lièvre devant rester l'exception.

En conclusion de mon rapport, j'adresse de vifs remerciements à toutes les personnes qui, tout au long de l'année, que ce soit au sein de la FCJC ou dans le cadre des sociétés, travaillent à la défense et la promotion de la chasse jurassienne, œuvrant ainsi à la construction de la chasse de demain. A ce chapitre, mes émérites collègues du comité cantonal méritent toute ma gratitude.

Je vous remercie à votre attention.

Etienne Dobler

---